

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

06 ET 07/02/2016

Droits de la femme : des remous et après... silence radio

18/11/17

Après plusieurs agitations et controverses sur les droits de la femme marocaine en 2015, on semble parvenu au point mort voire à un silence total. Le débat sur l'avortement, la tonitruante histoire des jeunes filles d'Inezgane ou encore la polémique sur l'héritage qui a bouclé l'année 2015... Toute une série de circonstances, avec en filigrane les droits de la femme qui ont suscité le débat, appelé à des réformes impérieuses sans aucune réelle concrétisation. Aujourd'hui, qu'en est-il de l'aboutissement de ces dossiers ? Jeudi dernier, la question a été au centre du débat à Casablanca. Parlementaires, médecins, universitaires... sont revenus sur ces dossiers brûlants de 2015 et dénoncé le stand-by qui entoure ces différentes questions à l'heure actuelle.

«Je suis inquiet quant à l'évolution d'une question aussi fondamentale pour notre pays. Elle est entrain de passer au 2e rang», s'est insurgé Saïd Saadi, ancien secrétaire d'Etat pour la famille et l'enfance. Preuves à l'appui, l'économiste a tiré à boulets rouges sur la situation des droits des femmes au Maroc. De la 122e place en 2007 dans le classement gender gap, le Maroc est parvenu au 139e rang sur 145 pays en 2015. Pour l'économiste, il y'a péril en la demeure et «on est en droit de se demander aujourd'hui si la question de l'égalité des genres est une priorité pour le Maroc». Si la question de la femme ne constitue pas une priorité pour le Maroc, les différents débats et réformes enclenchés resteront lettre morte, a-t-il martelé.

Interrogée sur la question de la parité, Nouzha Skalli, député du parti du progrès et du socialisme (PPS), s'est voulu plutôt optimiste, en dépit du stand-by actuel. «Un pas en arrière signifie 2 pas en avant. Restons optimistes», a-t-elle affirmé. Si aujourd'hui, rien n'est dit sur les réformes en matière d'avortement et autres... c'est en partie à cause du retard que connaît la réforme du code pénal en général. D'ailleurs, il y'a plusieurs dossiers qui bloquent aujourd'hui, a-t-elle expliqué. «Ce qui est important c'est que SM le Roi a fait pencher la situation en

faveur des femmes. Mais il faut savoir que les réformes ne vont pas passer comme une lettre à la poste. Il y'a une opinion publique à gérer. Il faut faire passer un changement en évitant toute descente dans les rues», a-t-elle déclaré. Pour la parlementaire, la question des droits de la femme ne doit pas être saucissonnée. «C'est une question qui nécessite une approche globale et intégrée aujourd'hui», a-t-elle avancé. Pour Nouzha Skalli, «les questions de harcèlement sexuel, d'avortement, d'héritage, personne ne peut les bloquer car ce sont des problématiques qui intéressent les gens et qui vont toujours les mobiliser».

En octobre 2015, le conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a publié un rapport sur l'état de l'égalité et de la parité au Maroc. Le rapport a épinglé plusieurs inégalités dont sont victimes les femmes au Maroc, entre autres la question d'héritage. Plus tôt en juin 2015, deux jeunes filles ont été poursuivies en justice pour «atteinte aux bonnes mœurs», une foule ayant jugé leurs robes trop courtes. En février 2015, s'est ouvert le débat sur l'avortement. A la suite d'un débat national sur la question, l'avortement a été admis dans les cas de malformation fœtale, viol, inceste.

Danielle Engolo





PUBLICATION Le CNDH se penche sur l'Histoire

63/16

« *Histoire du Maroc indépendant - biographies politiques* », tel est le titre de la toute première publication du Centre d'histoire du temps présent, organisme créé par le CNDH. Un intérêt qu'assume pleinement l'institution chargée des Droits de l'homme.

Suite aux recommandations de l'IER (Instance équité et réconciliation) présentées en 2004, le CNDH semble enfin vouloir aborder la douloureuse question de la mémoire. Une démarche entamée il y a quelques mois avec la création d'un Centre d'histoire du temps présent au sein de l'université Mohammed V de Rabat. Depuis, la première promotion des masters et doctorats est en phase de terminer ce cursus inédit. L'autre actualité est relative à la parution d'un ouvrage composé de plus de 130 textes biographiques traitant chacun d'une personnalité de l'histoire contemporaine du Maroc. Le livre est coordonné par deux chercheurs, l'historien Mohammed Kenbib, par ailleurs spécialiste de la question juive au Maroc, et Jilali Adnani, historien professeur à l'université



Mohammed V de Rabat et directeur du Centre d'histoire du temps présent. A noter que les nombreux collaborateurs de cet ouvrage sont issus d'horizons extrêmement variés. Un choix, nous apprend Driss El Yazami (photo), président du CNDH, « *qui ne relève que des coordinateurs* ». Pour lui, la parution de ce travail n'est que le prélude d'un programme plus ambitieux. « *Nous sommes aujourd'hui face à une inflation de la mémoire, mais qui souffre d'un déficit d'histoire* », nous explique El Yazami. La suite du programme ? « *Nous espérons publier, dans deux mois, les actes qui inaugurent la future Maison nationale de l'histoire du Maroc qui sera basée à Casablanca* », selon les mots du président du CNDH. ▀